

Enquête publique complémentaire à titre de régularisation de la procédure d'instruction relative à la demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière de roches massives, d'une installation de traitement de matériaux et d'une aire de transit de produits minéraux à ANGLEFORT, lieux-dits « Combe Debost », « Combe d'Enfer » et « Combe Masson », présentée par la SAS Carrières de Saint-Cyr.

Observations du public déposées sur la boîte fonctionnelle (pref-environnement@ain.gouv.fr) de la préfecture

Journée du 11 juin 2022

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] ENQUETE EXPLOITATION CARRIERE ROCHES MASSIVES
ANGLEFORT

Date : Sat, 11 Jun 2022 11:27:01 +0200 (CEST)

De : jean-luc.kockelschneider@

Répondre à : jean-luc.kockelschneider@

Pour : pref-environnement@ain.gouv.fr

Copie à : jlook1971

Bonjour,

Le premier point concerne les milieux naturels et la biodiversité. Comment une autorisation d'exploitation a pu être délivrée, alors que se trouvent à proximité des zones de protection (Natura 2000). Je fais à mon niveau ce que je peux, tonte pour les insectes, pas de produit dans le jardin, récupération d'eau et à quelque encablure de chez moi c'est l'inverse et surement pas à mon échelle. Combien de personnes comme moi faut-il pour compenser cette destruction massive? Je ne suis pas d'accord avec cette destruction qui se répète malheureusement trop souvent, comment espérer sauver notre terre, si l'on ne s'en préoccupe pas.

Le second point c'est l'augmentation de tous ces camions qui desservent les carrières, ce sont des dangers sur la route, certes pas les seuls. Il est rare de voir ces transporteurs respecter les limitations de vitesse. Les conséquences c'est du bruit, de la poussière et régulièrement des matériaux sur la chaussée. Des choses ont été réalisées dans le hameau pour réduire au moins les vitesses, mais rien à faire. Peut être faut-il que le plus regrettable se produise pour enfin réagir. En plus une route spécifique pour accéder à la carrière a été créée, conséquence encore de la destruction, nous arrêtons quand?

Le troisième point est l'aspect visuel, j'ai la chance pour ma part de ne pas l'avoir dans mon paysage, mais je me rend compte que c'est très esthétique quand je passe par la chautagne, pour une région touristiques et que certaines communes veulent encore développer, rien de tel que une superbe carrière dans le paysage. Le secteur regorge de sites remarquables comme celui-ci. Et ce n'est que le début, le simple éboulement de chatel se voit à des kilomètres.

Pour quelques cailloux, il est dommage de détruire la vie. Je ne pense pas que toutes les études d'impact aient été réalisées correctement, beaucoup de choses

ont été négligées ou omises que ce soit volontaire ou involontaire. Maintenant, je garde l'espoir que si le dossier et les études ne sont pas convaincants (ou tromperie) entraînera des sanctions dures et sévères. Fermeture de la carrière, aide à la nature pour qu'elle puisse y reprendre ses droits. Nous avons déjà notre punition, une carrière et ses conséquences. Réaliste que de toute façon, que la seule véritable étude réalisée, c'est encore et toujours pour le profit.

Vous souhaitant bonne réception, de la part d'une personne qui a cru venir vivre loin de ville.

Kockelschneider jean-luc

Chatel
27 rue des celliers
01350 Culoz
jean-luc.kockelschneider@laposte.net